



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Paris, le 6 mars 2020

Franck Riester, ministre de la Culture, annonce confier un plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la filière musicale au Centre National de la Musique

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, Franck Riester, ministre de la Culture, confie au Centre National de la Musique la mission d'élaborer un plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la filière musicale.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du ministre de la Culture.

La huitième édition de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, publiée ce jour (à retrouver [ici](#)), illustre les progrès accomplis au cours des dernières années, notamment en matière de nominations.

Cette étude témoigne aussi de la persistance d'inégalités et de discriminations spécifiques. Elles appellent une action résolue pour améliorer la visibilité des créatrices et leur accès aux moyens de création, soutenir les femmes dans leur progression de carrière, lutter contre les stéréotypes sexistes, prévenir et faire reculer toutes les formes de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.

Des actions ambitieuses ont été engagées sur tous ces fronts, notamment dans les domaines du spectacle vivant et du cinéma. **En 2020, un effort particulier sera porté dans le secteur de la musique.** A cette fin, **le Centre National de la Musique prévoit de consacrer 1,3 million d'euros à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la prévention des violences.**

Trois priorités ont été identifiées :

- Renforcer la prise en compte de l'égalité dans l'attribution des aides financières, notamment sous forme de « bonus » ;
- Sensibiliser les acteurs à la prévention du harcèlement et des violences ;
- Mettre en valeur le patrimoine musical créé par des femmes.

Franck Riester, ministre de la Culture, indique : *« J'ai confié à Jean-Philippe Thiellay, président du CNM, la mission d'élaborer un plan d'actions pour l'égalité, qui me sera présenté avant l'été. Avec l'ensemble des acteurs de la filière musicale, le président devra me proposer*

des mesures concrètes pour répondre à ces objectifs prioritaires : visibilité des femmes, insertion professionnelle et formation, lutte contre les violences sexistes et sexuelles. »

Jean-Philippe Thiellay, avec l'appui de la haute fonctionnaire à l'égalité du ministère de la Culture, aura aussi la responsabilité de conduire **une mission spécifique sur l'égalité femmes-hommes dans les festivals de musique**. En étroite concertation avec leurs directeurs et les directrices, ils auront la responsabilité de définir ensemble les modalités d'une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans les programmations.

Les festivals seront aussi incités à s'inscrire dans une démarche d'« éga-responsabilité », visant à prévenir le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, notamment par la formation de leurs personnels et la mise en place de dispositifs d'accompagnement.